



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS
SÉANCE DU JEUDI 12 OCTOBRE 2017 À 18 HEURES 30
SALLE DANGOU LESCOUZÈRES
(sur convocation du 4 octobre 2017)

Président

Nombre de conseillers : 9

Nombre de membres nommés : 9

Présents : 12

Absents représentés : 3

Absent excusé : 1

Absents : 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS
Séance du 12 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze du mois d'octobre à 18 heures 30, le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 4 octobre 2017, s'est réuni en session ordinaire, au siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Madame Frédérique Charpenel.

Présents :

Mesdames Frédérique CHARPENEL, Maité GRAFF, Elisabeth LARTIGUE, Pierrette MICHELENA, et Françoise TROCCARD ;

Messieurs Pierre ATHANASE, Benoît DARETS, Alain JEAN, Pierre LAFFITTE, Alain LAVIELLE, Jérôme PETITJEAN et Pascal SHWINDOWSKY.

Absents représentés :

Monsieur Yves MONGROLLE a donné pouvoir à Monsieur Alain Jean, Monsieur Michel PENNE a donné pouvoir à Monsieur Pierre ATHANASE, Monsieur Jean Paul TOURNIER a donné pouvoir à Madame Pierrette MICHELENA.

Absent excusé :

Monsieur Éric KERROUCHE.

Absents :

Mesdames Nelly BETAILLE, Corinne LAFITTE et Sabine RICHARD.



OBJET : QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ BILAN D'ÉTAPE - MODIFICATION DE LA POLITIQUE TARIFAIRE DU CIAS

Rappel : en 2016

34 818 heures sans prise en charge /financeurs

soit 21% des heures réalisées par le SAAD

337 bénéficiaires concernés

soit 30% des bénéficiaires du SAAD

Bilan août 2017 suite à la nouvelle tarification

Récapitulatif Général

	Bénéficiaires	Heures	% des bénéficiaires	% des heures
Accords	289	31050	85,8	89,2
Refus	46	3768	13,6	10,8

Aide à domicile

	Bénéficiaires	Heures	% des bénéficiaires	% des heures
Accords	251	28423	86,3	90,2
Refus	33	3090	11,3	9,8

Accompagnement /
Transport

	Bénéficiaires	Heures	% des bénéficiaires	% des heures
Accords	53	1869	86,9	94,8
Refus	3	102	4,9	5,2

Petits travaux / calculs effectués sur une moyenne annuelle en tenant compte de la saisonnalité de l'activité

	Bénéficiaires	Heures	% des bénéficiaires	% des heures
Accords	67	1010	80,7	75,7
Refus	16	324	19,3	24,3



Ventilation par tranche et par activité

	Général		AAD		Accompagnement		Petits travaux	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Tranche 1	75	25,95	59	23,60	22	41,51	23	35,94
Tranche 2	86	29,76	73	29,20	17	32,08	17	26,56
Tranche 3	55	19,03	47	18,80	7	13,21	17	26,56
Tranche 4	73	25,26	71	28,40	7	13,21	7	10,94
Total acceptations	289		250		53		64	
					Dont 16 bénéficient des 3 prestations			
					Dont 49 bénéficient de 2 prestations			

Impact budgétaire

Service d'Aide et d'Accompagnement à domicile / données de la facturation du mois d'août 2017

	Nbre maxi	heures août 2017	Tarifs	Total €	Coût de revient 23,38€		
					Reste à charge		
Tranche 1	59	241	18,00	4339	1297		
Tranche 1 dimanche		36	20,70	735	95		
Tranche 2	73	432	21,00	9062	1027		
Tranche 2 dimanche		22	24,15	531	-17		
Tranche 3	47	371	24,50	9090	-416		
Tranche 3 dimanche		18	28,18	507	-86		
Tranche 4	71	944	26,50	25023	-2946		
Tranche 4 dimanche		101	30,48	3071	-715		
Ancien tarif		207	17,67	3662	1183		
Ancien tarif dimanche		28	23,04	645	10		
		Total H	2399	Total €	56664	Total €	-568

Reste à charge mensuel 2016 : 14995 €

Reste à charge août 2017 : 0 €

Recette supplémentaire de 568 €

Soit une diminution de 103%



Service Accompagnement / Transport

					Coût de revient 28,37€	
	Nbre maxi	heures août 2017	Tarif	Total €	Reste à charge	
Tranche 1	22	56,5	22,5	1271,25	332	
Tranche 2	17	35	24,5	857,5	135	
Tranche 3	7	10,5	26,5	278,25	20	
Tranche 4	7	11	29	319	-7	
		Total H	113	Total €	2726	Total € 480

Reste à charge 2016 : 3 568 € par mois
Reste à charge août 2017 : 480 €
Soit une diminution du reste à charge de 86.5 %

Projection budgétaire activité Petits Travaux

					Coût de revient 26,91€	
	Nbre	Projection h / mois	Tarif	Total €	Reste à charge	
Tranche 1	23	34.5	20,5	707	221	
Tranche 2	17	25.5	22,5	574	113	
Tranche 3	17	25.5	24,5	625	61	
Tranche 4	7	10.5	27	283	- 1	
		Total H	96	Total €	2189	Total € 394

Reste à charge 2016 : 2264€ par mois
Reste à charge projection 2017 :
394 € par mois
Soit une diminution du reste à charge de 82.6%

➤ INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRÉSIDENT EN APPLICATION DES ARTICLES R. 123-21 À R.123-23 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE ET DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 14 DÉCEMBRE 2016 PORTANT DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRÉSIDENT

- MARCHÉS PUBLICS
 - Marchés et accords-cadres selon la procédure formalisée :
 - services



Souscription d'abonnements de téléphonie mobile et d'achats de terminaux mobiles et accessoires

Notification : 7 août 2017

Titulaire : ORANGE - Bordeaux (33731)

Montant : sans montant minimum ni montant maximum

➤ POINT ACTION ZOU'MACS : MINI SÉJOUR

Objectifs des journées intergénérationnelles du 31 juillet au 2 août 2017

Sortir de l'isolement en permettant aux bénéficiaires de se ressourcer, de partager de nouvelles expériences, favoriser la socialisation la mobilisation et la dynamisation.

Diversifier les missions des aides à domicile en leur permettant de partager des moments privilégiés avec les bénéficiaires (animation)

Favoriser la dimension intergénérationnelle en permettant au public, jeunes et moins jeunes, de se rencontrer autour d'activités partagées.

Les partenaires

Le Conseil Départemental des Landes, la Conférence des financeurs, la Fondation Bruneau, l'EHPAD de Soustons et le service Jeunesse de MACS.

Profil des participants

- 13 participants (dont 3 résidents de l'EHPAD de Soustons) répartis sur les 3 journées pour une moyenne d'âge de 75 ans.
- 20 enfants de 6 à 8 ans des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Soustons et Saint Jean de Marsacq ont participé à ces rencontres intergénérationnelles.

Les points positifs

- Public enchanté par la qualité des animations et de l'organisation
- Prise de contact et lien intergénérationnel réussis entre les jeunes et les anciens
- Utilisation du pôle Activités Physiques de Pleine Nature (APPN) par un public qui a peu l'habitude de le fréquenter

Pistes d'amélioration

- Assurer une plus large diffusion du un flyer pour optimiser la communication auprès des acteurs, des professionnels et des bénéficiaires
- Mettre en place des temps d'animation plus courts, en demi-journée avec repas
- Prévoir les repas dans un site plus adapté au public accompagné

Le Budget

- Dépenses engagées à ce jour :
 - Journées du 31 juillet au 2 août : 1 400€ dont charges de personnel



➤ APPEL À PROJET « ALLEZ LES FILLES »

La Fondation de France a lancé un appel à projet en février 2017 visant à promouvoir la sensibilisation aux activités physiques de jeunes femmes éloignées de la pratique sportive et des règles hygiéno-diététiques.

Le CIAS a proposé un projet autour des jeunes femmes issues de la communauté des Gens du Voyage accueillies sur les aires du territoire de la communauté de communes, ayant pour objectif de les sensibiliser, de les encourager, et de développer la pratique d'une activité physique régulière.

En effet, la population accueillie sur les aires est jeune : 30% de 12-25 ans. Dans la culture manouche, le mariage est contracté précocement, 16 ans voire 14 ans pour les filles. La première naissance arrive rapidement. Les femmes assument de lourdes responsabilités : gestion du quotidien, en particulier les tâches domestiques, lien avec les administrations, éducation des enfants. Toute action visant à leur bien-être leur paraît dénuée de sens.

Cependant, lors des permanences sociales, elles expriment aisément des problèmes santé, de douleurs physiques (mal de dos, surpoids) et une difficulté à prendre soin d'elle et de leur image.

Le projet s'articule autour de trois thèmes principaux :

- sensibiliser cette population aux bienfaits du sport et à l'importance de pratiquer une activité physique régulière, favoriser l'accès aux équipements de droits communs ;
- offrir un espace et un temps en dehors du cadre familial ;
- sensibiliser à la santé : hygiène de vie, alimentation, sommeil...

Les interventions seront encadrées par un éducateur de formation BPJEPS et l'animatrice socio-éducative du service Gens du Voyage.

Les compétences de l'infirmière coordonnatrice du SAAD sont mutualisées au sein du service GDV, cette dernière participera aux temps de synthèse organisés avec l'éducateur pour développer le volet sanitaire auprès du public Gens du Voyage.

L'action sera un support au service social dans l'accompagnement du projet individuel des participantes (contrat d'insertion dans le cadre du RSA). Elle devrait faciliter la remobilisation par la valorisation des potentiels de la personne.

Par des échanges informels, elle sera aussi un outil de diffusion des messages de prévention accessibles et acceptables au regard de la culture (repères alimentaire, gestes premier secours, pharmacie...)

Ce projet a retenu l'attention de la Fondation de France, qui a accordé au CIAS une subvention de 6 000 €, versés sur présentation des factures du prestataire.

Les premières interventions sur les aires d'accueil, prévues les 12 et 13 octobre 2017, en présence de l'éducateur, seront l'occasion d'une première prise de contact sur chaque aire et seront suivies de séances d'une heure hebdomadaire.



➤ RÉVISION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

1. Contexte

L'article 1^{er} de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 modifiée relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage dispose que dans chaque département, au vu d'une évaluation préalable des besoins et de l'offre existante, notamment de la fréquence et de la durée des séjours des gens du voyage, de l'évolution de leurs modes de vie et de leur ancrage, des possibilités de scolarisation des enfants, d'accès aux soins et d'exercice des activités économiques, un schéma départemental prévoit les secteurs géographiques d'implantation et les communes où doivent être réalisés :

1° Des aires permanentes d'accueil, ainsi que leur capacité ;

2° Des terrains familiaux locatifs aménagés et implantés dans les conditions prévues à l'article L. 444-1 du code de l'urbanisme et destinés à l'installation prolongée de résidences mobiles, le cas échéant dans le cadre des mesures définies par le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, ainsi que le nombre et la capacité des terrains ;

3° Des aires de grand passage, destinées à l'accueil des gens du voyage se déplaçant collectivement à l'occasion des rassemblements traditionnels ou occasionnels, ainsi que la capacité et les périodes d'utilisation de ces aires.

Ce schéma départemental, qui définit également la nature des actions à caractère social destinées aux gens du voyage, est révisé au moins tous les six ans à compter de sa publication. Approuvé en 2002 pour le Département des Landes, celui-ci a été révisé le 25 mars 2010. Dans ces circonstances, les membres de la commission consultative des gens du voyage, présidée conjointement par le préfet et le président du conseil départemental, ont lancé, le 17 juin 2015, la procédure de révision du schéma prescrite par la loi du 5 juillet 2000 précitée.

Le projet de schéma, tel qu'annexé à la présente, sera approuvé conjointement par le préfet et le président du conseil départemental, après avis de l'organe délibérant des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés et de la commission consultative des gens du voyage. Le point est inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance de conseil communautaire de MACS.

2. Orientations du projet de schéma 2017-2023

- Constitution d'un groupe de travail

Le groupe de travail sera piloté par Monsieur le sous-préfet des Landes et Madame la sous-préfète de Bayonne pour pallier l'insuffisance des offres d'accueil dans les départements limitrophes, notamment les Pyrénées-Atlantiques.

- Préconisations concernant la gestion des aires et échanges de bonnes pratiques

- détermination de critères communs concernant les conditions d'ouverture des sites en dehors de la période officielle ;
- harmonisation des principes et des modalités d'astreinte ;
- mise en place d'un groupe de régulation à destination des agents de terrain ou encore création d'un groupe de travail en charge de l'harmonisation des pratiques.

La réalisation d'une plaquette d'informations à destination des communes, des professionnels et du public des gens du voyage sur les modalités d'accueil sur le Département des Landes est aussi envisagée.



- Poursuite des actions à caractère social (accompagnement à la scolarisation des enfants par exemple)
- Evolution vers de l'habitat adapté

A partir du constat d'une sédentarisation croissante du public :

- étude et mise en œuvre de solutions d'habitat adapté et de terrains familiaux ;
- prise en compte par les collectivités des documents programmatiques d'urbanisme face aux besoins d'ancrage identifiés sur le Département des Landes.

Sur ce point, aucun moyen financier n'est défini dans le projet de révision du schéma.

- Modalités de suivi du schéma par :
 - la commission consultative départementale de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage (composition fixée par l'arrêté préfectoral du 7 mai 2015) ;
 - la mise en place d'un comité de pilotage chargé d'assurer la bonne mise en œuvre du schéma, dont la composition reste à définir.

Cette proposition de révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage n'a pas d'incidences sur la gestion des aires d'accueil des gens du voyage situées sur le territoire de MACS. Elle participe à une meilleure articulation des acteurs et des outils.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION prend acte de ces informations.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
A Saint-Vincent-de-Tyrosse, le 12 octobre 2017*



Pour le président,
par délégation
La vice-présidente,


Frédérique Charpenel